

BREDERODE  
Société anonyme  
32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg  
RCS B 174.490

## **Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 12 mai 2021**

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

La réunion se tient sans réunion physique, conformément à la Loi du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales.

Elle est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne Maître Henri CULOT comme secrétaire. Messieurs Bruno COLMANT, administrateur, Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH, administrateurs délégués, complètent le bureau.

Messieurs René BELTJENS, administrateur et Amir CHAKROUN, représentant de la société Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, sont excusés.

Le mandataire des actionnaires a signé la liste des participants, annexée au présent procès-verbal. Les procurations sont annexées à la liste des présences. Plusieurs actionnaires assistent à la réunion par visioconférence.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont valablement représentés 14 actionnaires possédant ensemble 17.410.280 actions, soit 59,41 % du nombre total des actions.

Le Président produit une copie de la convocation déposée au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA\_2021\_075.2) le 9 avril 2021 et du journal *Luxemburger Wort* du 9 avril 2021 contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers individuels (IFRS), du rapport de gestion contenant les états financiers statutaires et de la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2020.

Les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé ont été convoqués.

L'avis de convocation ainsi que le rapport financier annuel, le rapport de gestion et les états financiers statutaires et la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2020 ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 9 avril 2021.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Un actionnaire a posé une question par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2020
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2020
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2020
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2020
5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2020

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2021.* »

6. Affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.500.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 99.249.325,29.* »

7. Distribution

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 1,08 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.* »

8. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020.* »

9. Politique de rémunération

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration.* »

10. Rapport de rémunération

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et (ii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

11. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2021, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.* »

12. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Proposition de décision : « *Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2020.* »

\*

\* \*

## 1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2020

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. Un rapport oral est présenté par visioconférence.

2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2020

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. Un rapport oral est présenté par visioconférence.

3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2020

La déclaration de gouvernance d'entreprise a été portée à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

Les administrateurs répondent aux questions des actionnaires sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2020

Le rapport écrit du réviseur d'entreprises agréé a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2020

Ces états financiers statutaires présentent un total du bilan € 917.389.651,57 (€ 917.375.252,92 au 31 décembre 2019). Le bénéfice de l'exercice se monte à € 29.798.724,35 (€ 27.791.839,09 au 31 décembre 2019).

Les états financiers individuels IFRS présentent un total du bilan de € 2.672.957.007 (€ 2.440.714.051 au 31 décembre 2019) et un bénéfice de l'exercice de € 262.027.282 (€ 457.645.366 au 31 décembre 2019).

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2020 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.410.280	0	0

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2021.

## 6. Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter un montant de € 1.500.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 99.249.325,29.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.410.280	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.500.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 99.249.325,29.

## 7. Distribution

Le conseil d'administration propose de distribuer un montant brut de € 1,08 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

Cette distribution ne constitue pas un revenu de capitaux mobiliers au regard de l'article 97 (3) de la Loi luxembourgeoise du 4 décembre 1967. Elle n'est donc soumise à aucun prélèvement à la source au Grand-Duché de Luxembourg.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.410.280	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 1,08 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

## 8. Décharge aux administrateurs

Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.410.280	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- Cette résolution est adoptée.

## 9. Politique de rémunération

Le document présentant la politique de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.409.744	<b>CONTRE</b> 536	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration.

## 10. Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.409.744	<b>CONTRE</b> 536	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et (ii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.

## 11. Rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération des administrateurs, à charge de Brederode S.A., à un montant de € 27.000. Ceci concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.280	59,41 %	17.410.280
<b>POUR</b> 17.410.280	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2021, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.

## 12. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2020.

<b>Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés</b> 17.410.280	<b>Proportion du capital social représentée par ces votes</b> 59,41 %	<b>Nombre total de votes valablement exprimés</b> 17.410.280
<b>POUR</b> 17.410.280	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente-trois minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2021.

\_\_\_\_\_  
Pierre VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Luigi SANTAMBROGIO

\_\_\_\_\_  
Axel VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Bruno COLMANT

\_\_\_\_\_  
Henri CULOT